



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 04 Août 2023

Délibération n° 2023-26

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan - Bernard Saleix - Richard Hillaire - Jean-Claude Auribault – Max Bordary

Absent excusé :

Christophe Rivenq

Absente :

Marie-Christine Peyric

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Cédric Veyrenc – Directeur Général par intérim

Christel Lorca

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquinta

AUTORISATION D'EMPRUNT

Annule et remplace la Délibération N° 2023-17 du 14 Juin 2023 suite à une rectification

D'erreur matérielle sur la LP « PHB 2.0 »

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 418 222,00 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 4 logements collectifs situé Place de l'église à Saint Michel d'Euzet.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport N° 2023-26 annexé et après en avoir délibéré :

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR INTÉRIM

Cédric VEYRENC





Séance du 4 août 2023
Rapport n°2023-26

AUTORISATION D'EMPRUNT

(annule et remplace la précédente délibération n°2023-17 du 14 juin 2023 suite à une rectification d'erreur matérielle sur la LP « PHB 2.0 »)

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 418 222,00 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 4 Logements collectifs situé Place de l'Eglise à Saint Michel d'Euzet.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général par intérim de Logis Cévenols est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 4 Lignes du Prêt pour un montant total de 418 222,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 :

Ligne du Prêt	CPLS
Montant :	118 855,00 euros
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>



Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt	PLS
Montant :	208 949,00 euros
-Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	de 3 à 24 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 3 :

Ligne du Prêt	PLS Foncier
Montant :	70 418,00 euros
-Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	de 3 à 24 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 4 :

Ligne du Prêt Montant :	PHB 2.0 (3^{ème} tranche) 20 000,00 euros
Durée totale : avec 1^{ère} période - Durée de la phase du différé d'amortissement :	40 ans 20 ans
2^{nde} période - Durée de la phase d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index : 1^{ère} période de la phase du différé d'amortissement :	Taux fixe
2^{nde} période de la phase d'amortissement :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel 1^{ère} période de la phase du différé d'amortissement :	Taux fixe de 0 %
2^{nde} période de la phase d'amortissement :	Taux du Livret A en vigueur à la date du premier jour de la seconde période + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement 2^{nde} période d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Modalité de révision pour la 2^{nde} période d'amortissement :	Simple révisabilité
Taux de progressivité de l'amortissement pour la 2^{nde} période d'amortissement :	0%

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.